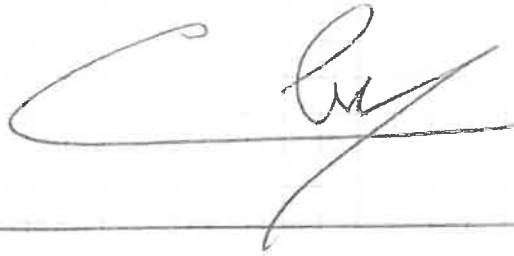


Registre ouvert par Jean Pierre CHARLES
Commissaire Enqueteur.

le lundi 10 mars 2025 à 00h00.



Permanence du 13 mars 2025

Debut à 10h00.

MM. NERET J. François.
PATANCHON J. Pierre.
CARDIN René qui représente également Nicolas
HAUCHARD Thierry.

Habitent la rue POUYALET.

un gros font → A savoir que nous sommes tout à fait favorable
au passage de la voie en voirie communale.

- "Text" question : d'entretien de la voirie et de "les"
"Text" sera-t-il pas en charge de ça par la commune
à savoir : espace vert, arbres, bancs, tonte de l'herbe.

- Bien que voie privée les bus scolaire passent
dans la rue POUYALET et occasionnellement de dégradation
dont une bouche d'égout d'eau pluviale, au coin de la par
de (449)

- Les réseaux de GAZ, eau potable et ancien ég.
sont donc sur la partie privée ?

→ A noter que Jérôme (M. PATANCHON) en tant que représentant
du établissement convoqué chez le notaire MAITRE EGAL pour
le passage de la voie en voirie publique. MAIS depuis
plus aucune suite. Le jour de ma convocation le not.
n'avait pas retenu le dossier. ???

SC ANDRÉ 001

C. Lef

Permanence du 19 mars 2015 :

Début à 10 h 00

N° CHÉNIT Florian :

STANDRE 002

6 rue Maxime ASTIER

- Principale interrog. est qui va intégrer les parcelles créées sur le nouveau plan cadastral

En effet des parcelles vaine sont créées mais aussi des parcelles type herbe (espace vert).

Ces parcelles non vaine vont elles être laissées au Syndic existant ou vendues.

• Si ces parcelles ne sont pas liées à utilisation ex : PAV communal je suis par l'acquisition de la vaine par la commune.

N° GLIZE Bernard et Françoise

1 rue Poulaget


STANDRE 003

D'accord pour le projet d'intégration à la vaine communale (problèmes d'accès le bateau n'est pas en face de l'entrée hauteur hors normes des bordures et qui est à l'entretien des espaces verts et des arbres et la chaussée et PC

déterminée par les passages des bus scolaires
Nous souhaitons des éclaircissements sur ces
différents points -

Merci. 

Mme CHANUT Bérengère - 3 rue Nicolas Copernic (Parcelle 2046)
Totalemant favorable à la reprise du lotissement par la mairie, des des
dans ce but avaient été fait.
La refecton des trottoirs en enrobés ne serait pas désagréable.

Merci 

STANDRE 004

Fin de permanence à 12h00

